Le fait, pour celui en état de sacralisation, de manger du gibier qui n'a pas été chassé pour lui et pour lequel il n'a pas participé à la chasse.

Abû Qatâdah Al-Anṣârî (qu'Allah l'agrée) relate : « L'envoyé d'Allah prit la route pour le Pèlerinage, et [les gens] sortirent avec lui. Il modifia l'itinéraire d'une partie d'entre eux - parmi lesquels se trouvait Abû Qatâdah - et dit : « Prenez par la côte jusqu'à ce que nous nous rejoignions. » Ils passèrent donc par la côte et, une fois sur le chemin pour rejoindre [le Prophète (sur lui la paix et le salut)], tous entrèrent en état de sacralisation sauf Abû Qatâdah. Puis, alors qu'ils poursuivaient leur route, ils aperçurent des ânes sauvages (onagres) ; Abû Qatâdah se jeta sur eux et réussit à atteindre une ânesse. « Nous fîmes alors une halte, relate Abû Qatâdah, et nous mangeâmes de sa viande. Puis nous nous demandâmes : Avons-nous le droit de manger de la viande de gibier alors que nous sommes en état de sacralisation ? Nous prîmes alors ce qu'il restait de la viande et, une fois avoir rejoint l'Envoyé d'Allah (sur lui la paix et le salut), nous lui posâmes la question. Il dit : Quelqu'un lui a-t-il demandé de le tuer, ou le lui a-t-il désigné ? - Non, répondirent-ils. - Mangez donc le reste ! leur dit alors le Prophète. » Dans une autre version : « Vous en reste-t-il ? demanda le Prophète. - Oui, répondit-je. Je lui tendis alors la cuisse et il en mangea. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

L'année [du pacte] d'Al-Ḥudaybiyyah, le Prophète (sur lui la paix et le salut) sortit pour accomplir la 'Umrah [le petit pèlerinage]. Une fois arrivé à la limite du territoire sacré de Médine : le point de « Dhûl-Ḥulayfah », qui est proche de la ville, il lui est parvenu que des ennemis approchaient depuis la côte et voulaient l'attaquer. Il ordonna alors à un groupe de Compagnons - Abû Qatâdah en faisait partie - de bifurquer à droite afin d'emprunter le chemin de la côte et de repousser l'ennemi [s'ils le rencontraient]. Lorsqu'ils entreprirent [finalement] de rejoindre le Prophète (sur lui la paix et le salut) au point de rencontre, ils entrèrent tous en état de sacralisation, sauf Abû Qatâdah. En chemin, ils observèrent des ânes sauvages [des onagres], et espéraient intérieurement qu'Abû Qatadah les voient, parce qu'il n'était pas en état de sacralisation. Une fois qu'il les vit, il les attaqua et tua une ânesse parmi eux, puis tous mangèrent de sa viande. Mais le doute s'installa chez eux, avaient-ils le droit d'en manger malgré leur état de sacralisation ? Ils emportèrent avec eux ce qui en restait jusqu'à rejoindre le Prophète (sur lui la paix et le salut) et lui poser la question. Il s'enquit de certains détails comme savoir si l'un d'entre eux lui avait ordonné de [tuer la bête], ou l'avait aidé en la lui désignant. Ils répondirent que rien de tout ça ne s'était passé. Il les rassura, leur dit que cette viande était licite et qu'ils pouvaient manger ce qui en restait. Lui-même (sur lui la paix et le salut) en mangea afin de les rassurer définitivement.

